

Projet d'évolution du réseau QUALIRIS en SRA

14 décembre 2017
Rencontre régionale QUALIRIS



Historique du réseau QUALIRIS

- Initié en 2011 par l'ARS Centre
- 2013 : 2 réseaux présents en région (réseau FHF)
- Fin 2014 : fusion pour mutualiser les travaux respectifs et les forces → QUALIRIS
- Fin 2016 : Décret n°2016-1606 relatif à la déclaration des évènements indésirables graves associées à des soins et aux **structures régionales d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients**
- Début 2017 : Renouvellement du comité régional : ouverture aux secteurs médico-social et libéral
- 2017 : Projet d'évolution de QUALIRIS en SRA



QUALIRIS – ses grands principes – son fonctionnement

Ouvert à tous, correspondants qualité et gestion des risques

Objectif du réseau :

- Œuvrer pour le développement de la qualité dans les établissements de santé publics et privés, et médico-sociaux

Charte

Comité Régional :

- Propose une politique régionale, définit un programme de travail annuel, s'assure de la mise en œuvre des actions et valide le bilan d'activité

Coordonnateur

Programme de travail (besoins du terrain) :

- différents axes / GT / formations / informations
- GT locaux / par thématique : RQ pilotes

2 rencontres annuelles





Réunion du Comité de coordination régional de la qualité et de la sécurité des soins

mercredi 11 janvier 2017



Décret EIG / SRA du 25/11/16

- Déclaration en 2 temps :

OBJECTIF :

- Analyse collective des EIG
- Développer la culture positive de l'erreur

- Mise en place de Structures Régionales d'Appui (SRA) à la qualité des soins et à la sécurité du patient, par les ARS

« **Appui** à la qualité des soins et à la sécurité des patients ... la SRA aide les **professionnels de santé** concernés à analyser les déclarations des EIG ...

Elle apporte une **expertise médicale, technique et scientifique**

- aux **Établissements de santé**
- aux **Etablissements ou services médico-sociaux**
- et à **tout professionnel de santé** quelqu'il soit son lieu et mode d'exercice » → **INTER-SECTEURS**



Missions

- **SOUTIEN METHODOLOGIQUE**
 - pour la promotion de la déclaration, la gestion et l'analyse des causes immédiates et des causes profondes des EIGAS, la mise en place de plans d'actions et leur évaluation
 - à la définition et à la mise en œuvre, dans les structures de soins ambulatoires, les ES, les ESMS, d'un **programme de gestion des risques associés aux soins**
- **EXPERTISE** en vue d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients et de prévenir la survenue des EIAS, **tout au long du parcours de la PEC du patient**
- **Organisation de FORMATIONS et d'INFORMATIONS** sur la qualité des soins et la sécurité des patients
- Participation à des recherches dans le domaine de l'organisation des soins en vue d'optimiser la qualité des soins et la sécurité des patients



SRA

Fonctionnement

- Structures dotées de **personnalité morale**
- **CAHIER DES CHARGES défini par arrêté** (toujours en concertation) : critères de compétences professionnelles, d'indépendance de leurs travaux et de gouvernance
- Appel à candidatures : mandat de **5 ans** renouvelé par tacite reconduction
- **Contrat pluriannuel** avec le DGARS : modalités de financement pour les missions réalisées à la demande de l'ARS
- **Membre du RREVA**
- Programme prévisionnel annuel de travail
- Rapport d'activité annuel, remis à l'ARS et à la HAS



Etat des lieux des Structures Régionales d'Appui existantes début 2017



Les Structures Régionales d'Appui (SRA)

Contexte :

- Evolution majeure de la qualité et sécurité des soins depuis + de 20 ans
- Évolution de la réglementation dans le domaine de la qualité et de la gestion des risques
- Mise en place des procédures de certifications dans les établissements de santé
- Création des SRA en 1996 : existence de 13 SRA depuis 1996
- Rôle important dans le développement de la culture sécurité et qualité des soins



Les Structures Régionales d'Appui (SRA)

Activités :

- Proposer des formations (29% de leur activité totale)
- Mise en place de groupe de travail / ateliers (28% de leur activité totale) sur différentes thématiques : analyse de processus «management de la prise en charge dans les secteurs à risque – médicamenteuse » ...
- Création et mise à disposition d'outils (17%) : EIG, évaluation de la satisfaction au travail ...
- Accompagnement méthodologique (15%)
- Participation à des projets (8%)
- Organisation de journées régionales sur un thème spécifique



Les Structures Régionales d'Appui (SRA)

Moyens :

Humains : équipe fixe et des personnes ressources mobilisables (intervenants experts externes, autres SRA)

Logistiques : locaux, matériels bureautiques, véhicules, accès internet (généralement placés dans un CHU)

Financiers : trois sources de financement

- cotisations des établissements adhérents
- paiements des prestations
- Subventions ARS

Statut juridique :

- 10 associations
- 2 GIP – 1 GCS



Les Structures Régionales d'Appui (SRA)

5 conditions pour qu'une SRA fonctionne bien :

Avoir une expertise métier et des compétences confirmées
(professionnels de santé de niveau senior)

Mettre à jour des compétences en assurant une veille réglementaire et mettre en œuvre un dispositif pour maintenir à jour les compétences

Maintenir un service de proximité avec les établissements afin de répondre aux besoins

Etre légitime : la SRA doit être reconnue par les établissements comme une structure soutenue par l'ARS tout en garantissant son autonomie par rapport aux tutelles

Assurer un financement pérenne couvrant l'ensemble des dépenses.





SRA

QUALIRIS remplit déjà une partie des missions attendues,

Questions :

- Comment ?
- Besoins ? Non couverts à ce jour ?
- Modes de financement ?
- Mise à disposition de ressources/compétences par les ES

Attendu pour le 17 mars : contribution de chaque fédération et membre du comité

Avril / mai 2017 : nouvelle réunion du comité régional en fonction de la parution du cahier des charges





Réunion du Comité de coordination régional de la qualité et de la sécurité des soins

jeudi 1 juin 2017



Ordre du jour

Point d'étape sur l'évolution de QUALIRIS en SRA

1. Introduction : Dr Clere – Directeur de la stratégie ARS
2. Vos contributions – besoins non couverts
3. Etat des lieux : réglementation / SRA aujourd'hui
4. Etude comparative des statuts juridiques possibles
5. Financement de la structure
6. Accompagnement FORAP
7. Groupe projet – calendrier de création de la SRA



REPARTITION DES SRA ET LEUR FORME JURIDIQUE SUR LE TERRITOIRE:



+ ORISON
Réunion
Mayotte (asso)
+ ORAQS
(Guadeloupe –
St Martin – St
Barth) Asso
+ QALISTE
(Corse) en
création



Quelle forme juridique choisir pour QUALIRIS ?

3 options:

- ***Association type loi 1901:***

- ✓ Mise en commun de connaissances et d'activités
- ✓ But non lucratif
- ✓ Permanent

- ***Groupement d'intérêt public:***

- ✓ Exercice collectif d'activités d'intérêt général
- ✓ Mise en commun de moyens
- ✓ But non lucratif
- ✓ Durée limitée

- ***Groupement de coopération sanitaire:***

- ✓ Gestion d'activités périphériques aux soins et équipements d'intérêts communs
- ✓ Permettre des interventions communes entre professionnels de santé



Quels financements pour la SRA ?

SUBVENTION DE L'ARS



LES ADHERENTS :

- ADHESION GRATUITE ou COTISATION ?
- PRESTATION INDIVIDUELLE PAYANTE (accompagnement spécifique)



Accompagnement FORAP (Fédération des Organismes Régionaux et territoriaux pour l'Amélioration des Pratiques et organisations en santé) proposé aux ARS

Mise à disposition de documents, conseils, accès à des outils partagés, formation, retour d'expérience ...

Suivi personnalisé sous forme de compagnonnage pendant un an par une SRA proche géographiquement

Proposition SRA CAPPS Bretagne (Coordination pour l'Amélioration des Pratiques Professionnelles en santé) un jour par mois de juillet 2017 jusqu'à fin 2018, convention en cours de rédaction



Groupe PROJET – COPIL création SRA

Composition :

B Lecomte / Représentants du comité régional : FHF - FEHAP
FHP – FNEHAD – URIOPSS – SYNERPA - Fédération URPS
+- UGECAM / SRA CAPPS Bretagne

Objectif / cadrage du projet : préparer et créer la structure à l'automne 2017, de façon à ce qu'elle puisse répondre à l'AAC en fonction du cahier des charges

Travaux à conduire : élaboration des statuts, règlement intérieur, modalités de financement et d'adhésion, rédaction des fiches de poste, des modèles de conventions (mise à disposition de professionnels d'ES), mise en place des instances



Groupe PROJET – COPIL création SRA

Groupe
Projet

- 1 Préparation / création de la structure
- 2 Dépôt des statuts
- 3 Fonctionnement a minima – recrutements ?

Structure
QUALIRIS

- 4 Publication du cahier des charges
- 5 Réponse à l'AAC

SRA
QUALIRIS

- 6 CPOM : ARS / SRA
- 7 Mise en œuvre du programme de travail 2018



Fin juin 2017 :

Options et principe retenus par les fédérations

- **Association type loi 1901**, rappel des fondements :
 - Mise en commun de connaissances et d'activités
 - But non lucratif
 - Permanent

Formation d'une association dominée par un principe de liberté

Caractéristiques = contrat de droit privé

Texte de référence = statuts

Objet sans limite

Egalité des droits et devoirs pour les adhérents

Gestion désintéressée

- **Membres fondateurs = fédérations**
- **Alléger le plus possible la charge « administrative »**



Rappel sur le fonctionnement d'une association

STATUTS : socle de constitution de l'association

- Affirmer la raison d'être d'une association, déclaration en préfecture
- Réguler son fonctionnement
- A rédiger en fonction des besoins de l'association, ni trop brefs (contestation possible) ni trop précis (modifications fréquentes)
- Contenu imposé : titre, objet (but), siège social, durée
- Conseillé : les grands traits de l'association

Règles d'organisation et de fonctionnement (AG, CA, bureau, finances), conditions d'admission et de radiation, moyens d'actions, conditions de modifications des statuts, composition (différentes catégories de membres), versement des cotisations, liberté d'adhésion et de retrait, prévoir l'élection des administrateurs et les pouvoirs qui leur sont attribués

- Pour le reste renvoyer au : **REGLEMENT INTERIEUR (complète et précise les statuts)**



COPIIL création SRA

4 réunions :

- 13 juillet (CHRU Tours)
- 13 septembre (La confluence 37)
- 10 octobre (CHRU Tours)
- 29 novembre (Centre Bois-Gibert)

Entre les réunions : CR – Sollicitations des fédérations

**Multiples A/R et échanges entre :
les représentants
au COPIIL**



leurs fédérations respectives



Thèmes de travail

- **Gouvernance :**
 - ✓ nombre et répartition des représentants de chaque fédération dans l'association
 - ✓ élaboration des statuts
- **Financement / budget prévisionnel**
- **Equipe Opérationnelle - rédaction des fiches de poste :**
 - ✓ médecin - discussion sur les modalités de diffusion
 - ✓ IQ coordonnateur
 - ✓ AAQ
- **Calendrier de mise en place**
- **Localisation de la SRA**
- **Programme de travail 2018**



Gouvernance

- **Membres fondateurs = 7 fédérations**
- **Membres de droit** = réseaux, associations agréées des RU, futures PTA (Plateforme territoriale d'appui)

Rôle :

MEMBRES FONDATEURS :

- contribuent à la vie matérielle de l'association par le versement d'une cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration.
- siègent dans les différentes instances de l'association avec voix délibérative.

MEMBRES DE DROIT :

- dispensés du versement d'une cotisation
- siègent dans les différentes instances de l'association avec voix délibérative



Gouvernance (suite)

- **Représentation dans l'association** (mandat de 3 ans) :

ASSEMBLEE GENERALE

- **3 titulaires et 3 suppléants par membre fondateur (21 voix)**
dans un souci de représentation territoriale et pluriprofessionnelle
- 1 titulaire et 1 suppléant par membre de droit (3 voix)

CONSEIL D' ADMINISTRATION

- **1 titulaire et 1 suppléant par membre fondateur (7 personnes)**
- 1 titulaire et 1 suppléant par membre de droit (3 personnes)

BUREAU

À élire parmi le CA : président, vice-président, secrétaire, trésorier

- **Elaboration des statuts de l'association**



ROLES des instances

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Instance souveraine de l'association
- Se réunit au moins une fois par an
- Se prononce sur l'approbation des rapports moral, financier et d'activité de l'association ;
- Fixe les montants annuels des cotisations des membres fondateurs sur proposition du Conseil d'administration ;
- Nomme un commissaire aux comptes et un commissaire aux comptes adjoints.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE, se prononce sur :

- Sur les décisions emportant modifications des statuts de l'association,
- Sur les décisions de fusion, scission, regroupement ou reprise d'activité,
- Sur la dissolution de l'association et règle les modalités de sa liquidation

SONT INVITES aux AG :

- L'équipe opérationnelle de l'association,
- Des représentants du réseau régional de vigilance et d'appui (RREVA),
- Des représentants de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- Et plus généralement toute personne physique ou morale concernée par la vie de l'association.



ROLES des instances

CONSEIL d'ADMINISTRATION

- Arrête les comptes annuels et les budgets prévisionnels de l'association ;
- Établit et modifie le règlement intérieur
- Est compétent pour la modification du siège social de l'association ;
- Propose les montants des cotisations annuelles à l'assemblée générale ordinaire
- Et est généralement habilité à exercer tous les actes qui ne sont pas réservés statutairement à l'assemblée générale ordinaire.

BUREAU

- Met en œuvre les orientations et les décisions prises par le conseil d'administration
- Fait des propositions concernant la stratégie de l'association aux membres du conseil d'administration ;



ROLES des membres du bureau

PRESIDENT

- Prépare, convoque et préside les réunions du bureau, du conseil d'administration et des assemblées générales ;
- Représente l'association dans tous les actes de la vie civile
- Sur demande du conseil d'administration, représente l'association en justice

SECRETAIRE, en lien avec le président :

- Est responsable de l'envoi des convocations aux réunions ;
- Établit ou fait établir les comptes rendus des réunions ;
- Réalise toutes les déclarations obligatoires.

TRESORIER, en lien avec le président, le trésorier :

- Établit ou fait établir les comptes de l'association ;
- Établit ou fait établir le rapport sur la situation financière de l'association et le présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ;
- Est chargé de l'appel à cotisation ;
- Contrôle la bonne gestion de l'association.



Budget prévisionnel

PROPOSITION DE BUDGET FONCTIONNEL

Ressources estimées :

Subvention ARS 250 K€

Cotisations des membres fondateurs de la SRA

Mise à disposition par les membres :

- de professionnels
- de locaux
-

TOTAL : au minimum 250 K€

Besoins estimés :

Equipe opérationnelle :

A minima 3 postes

- Médecin ½ ETP 65 K€
- IQ coordonnateur 1 ETP 55 K€
- Assistant administratif 1 ETP 30 K€

Frais de fonctionnement :

(15% du budget = 40 K€)

- Local / Matériel
- Frais de déplacements
- Frais de communication (journées régionales, site internet ...)
- Commissaire aux comptes (frais de gestion) / Assurance

TOTAL : environ 200 K€

Financement

- La subvention ARS couvrirait donc l'ensemble des besoins de fonctionnement tels qu'estimés pour la première année
- Le COPIL a donc décidé d'une cotisation a minima la première année : **150 €**
par fédération, membre fondateur
de l'association



Equipe Opérationnelle

- Rédaction des fiches de poste :
 - Médecin qualité / gestion des risques – ½ ETP
discussion sur les modalités de diffusion - déjà en cours
 - Ingénieur Qualité coordonnateur
 - Assistant Administratif Qualité



Missions des membres de l'équipe opérationnelle

- **Appui à la gestion des EIGS** : accompagnement, conseil et expertise aux professionnels de santé, ESMS et établissements qui le souhaitent, ou pour lesquels l'ARS le demande, à la déclaration, à l'analyse des causes et la définition d'un plan d'actions
- **Développer et conduire des actions visant à améliorer la culture de la déclaration et plus globalement la culture de la qualité et de la sécurité des soins**, à travers des **groupes de travail**, sessions de sensibilisation, documents pédagogiques, activités de conseil, formation
- Animation du site internet de la structure, organisation de retours d'expérience, de **journées régionales**, développement des relations avec les principaux partenaires de la SRA
- **Contribution au pilotage et à l'aide à la décision de la SRA** : participation aux instances, à l'élaboration et à l'orientation stratégique du programme de travail, aux rencontres nationales, évaluation et bilan d'activités annuel, veille scientifique et réglementaire
- **Invitée aux réunions du CA et du bureau**



Calendrier de mise en place

- **Fin 2017** : désignation des représentants par les fédérations et membres de droit

- **30 janvier 2018 : 9h30 – 12h30**

Assemblée générale constitutive

Centre Bois-Gibert Ballan-Miré (37)

→ Dépôt des statuts

- Recrutements
- Installation 1er semestre 2018



AG constitutive – 30/01/18

- Introduction
- Présentation du projet, des représentants des fédérations
- Lecture des statuts
- VOTE :
 - Statuts
 - Montant des cotisations
 - Election CA

- 1^{ère} réunion du CA :
 - Election bureau
 - Calendrier 2018
 - Recrutements
 - Divers ...



Localisation de la SRA

- Projet à l'étude avec le CHRO



Réflexion sur le programme de travail 2018

- Communication / évolution site internet
- Appui EIGAS – exigence réglementaire
- MS et ville : formation EIG
- V2020
- Liens RREVA
- Objectifs PRS2
- Poursuite des GT QUALIRIS « permanents »

Poursuite de l'accompagnement par le CAPPs Bretagne
la 1^{ère} année de fonctionnement de la SRA QUALIRIS



Groupe PROJET – COPIL création SRA

Groupe
Projet

- 1 Préparation / création de la structure
- 2 AG – CA - Dépôt des statuts

Structure
QUALIRIS

- 3 Fonctionnement a minima – recrutements
- 4 Mise en œuvre du programme de travail 2018
- 5 Publication du cahier des charges
- 6 Réponse à l'AAC

SRA
QUALIRIS

- 7 CPOM : ARS / SRA
- 8 Mise en œuvre du programme de travail 2019 ?



Merci pour votre attention
Avez-vous des questions ?

